

SIMULSOL SL 26 C

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit : SIMULSOL SL 26 C
Code du produit : 38455Z

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations : Agent tensio-actif non ionique. Agent émulsifiant.

Utilisations identifiées

Fabrication de la substance APG C10-16; CAS: 110615-47-9
Distribution, Formulation APG C10-16; CAS: 110615-47-9
Usage industriel APG C10-16; CAS: 110615-47-9
Utilisation professionnelle, Utilisation finale APG C10-16; CAS: 110615-47-9

Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : SEPPIC S.A.
22 Terrasse Bellini - Paris La Défense
92806 Puteaux CEDEX - France
Phone: +33(0)1 42 91 40 00
Fax: +33(0)1 42 91 41 41

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : MSDSinfo.SEPPIC@airliquide.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national : FRANCE :
ORFILA
+33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur : SEPIPROD.
Tél.: +33 (0)5 63 72 69 69

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315
Eye Dam. 1, H318

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

Contient du (de la) : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides

Conseils de prudence

Prévention : Porter des gants appropriés. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Date d'édition/Date de révision : 06/06/2016.

1/32

SECTION 2: Identification des dangers

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Description du produit : Solution Aqueuse.

| Nom du produit/composant | Identifiants | % | Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH] | Type |
|--|--|---------|---|------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | REACH #: 01-2119489418-23 CE: 600-975-8 | 40 - 60 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus. | [1] |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

SECTION 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Date d'édition/Date de révision : 06/06/2016.

3/32

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

| Nom du produit/composant | Type | Exposition | Valeur | Population | Effets |
|--|------|-----------------------|-----------------------|---------------|------------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | DNEL | Long terme Cutané | 357000 mg/kg bw/jour | Consommateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 124 mg/m ³ | Consommateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Orale | 35,7 mg/kg bw/jour | Consommateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Cutané | 595000 | Opérateurs | Systémique |

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | | | |
|--|------|--------------------------|-------------------|------------|------------|
| | | | mg/kg bw/ jour | | |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 420 mg/m³ | Opérateurs | Systémique |

PNEC

| Nom du produit/composant | Description du milieu | Valeur | Description de la Méthode |
|--|-----------------------|-----------------|---------------------------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | Eau douce | 0,1 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | Marin | 0,005 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | Sédiment d'eau douce | 0,487 mg/kg dwt | Facteurs d'Évaluation |
| | Sédiment d'eau de mer | 0,048 mg/kg dwt | Facteurs d'Évaluation |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Mesures de protection individuelles

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
Recommandé : caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré, caoutchouc nitrile, PVC.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect

| | |
|---|---|
| État physique | : Liquide. |
| Couleur | : Transparent , Jaune. [Pâle] |
| pH | : 4 à 7 |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : 100°C |
| Point d'éclair | : Vase clos: >100°C [NFT 60 103.] |
| Masse volumique | : 1 g/cm ³ à 20 °C |
| Solubilité | : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide. |
| Viscosité | : Dynamique: 3000 à 15000 mPa·s |
| Température de mesure de la viscosité: | : 25 °C |

9.2 Autres informations

Les données reportées dans cette section ne tiennent pas lieu de spécifications.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| 10.1 Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. |
| 10.2 Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Conditions d'instabilité | : Tenir à l'écart des agents oxydants. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| 10.4 Conditions à éviter | : Aucune donnée spécifique. |
| 10.5 Matières incompatibles | : Aucune donnée spécifique. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat | Test | Dosage | Exposition |
|--|-------------|----------|-------------|------------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | DL50 Cutané | OCDE 402 | >2000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | OCDE 401 | >5000 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

| | |
|--------------------------|--|
| Conclusion/Résumé | : |
| Peau | : Irritant pour la peau. |
| Yeux | : Provoque des lésions oculaires graves. |

Sensibilisation

| | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Conclusion/Résumé | : |
| Peau | : Non sensibilisant pour la peau. |

Mutagenicité

Date d'édition/Date de révision : 06/06/2016.

7/32

SIMULSOL SL 26 C

SECTION 11: Informations toxicologiques

| Nom du produit/ composant | Test | Expérience | Résultat |
|--|----------|---|----------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | OCDE 471 | Expérience: In vitro Sujet: Bactéries | Négatif |
| | OCDE 476 | Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal | Négatif |
| | OCDE 473 | Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal | Négatif |

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

| Nom du produit/ composant | Toxicité lors de la grossesse | Fertilité | Toxique pour le développement | Test | Dosage | Exposition |
|--|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|----------|-----------------------------|------------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | Négatif | Négatif | Négatif | OCDE 414 | Orale: 1000 mg/kg bw/day | - |

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

| Nom du produit/ composant | Résultat | Test | Dosage | Exposition |
|--|--------------------------|------|-------------------|------------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | Subchronique NOAEL Orale | - | 1000 mg/kg bw/day | 90 jours |

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le
développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

| Nom du produit/ composant | Résultat | Test | Espèces | Exposition |
|---|---|----------|-------------------------------------|------------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | Aiguë CE50 5 à 38 mg/l Eau douce | - | Algues - Desmodesmus subspicatus | 72 heures |
| | Aiguë CL50 7 à 14 mg/l Eau douce | OCDE 202 | Crustacés - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CL50 2,95 à 5,9 mg/l Eau douce | OCDE 203 | Poisson - Danio rerio | 96 heures |
| | Chronique NOEC 1 à 4 mg/l Eau douce | OCDE 202 | Crustacés - Daphnia magna | 21 jours |

12.2 Persistance et dégradabilité

| Nom du produit/ composant | Test | Résultat | Dosage | Inoculum |
|--|-----------|------------------------------|--------|----------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | OCDE 301D | 88 % - Facilement - 28 jours | - | - |

Conclusion/Résumé : Ce produit est facilement biodégradable.

| Nom du produit/ composant | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|--|--------------------|-----------|------------------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | - | - | Facilement |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/ composant | LogP _{ow} | FBC | Potentiel |
|--|--------------------|-----|-----------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides | ≤-0.07 | - | faible |

12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition
sol/eau (K_{oc})** : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
- Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.
- Emballage**
- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | ADN | IMDG | IATA |
|---|--|-----------------|----------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated. | Not regulated. |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | - | - | - | - |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - | - |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non. | Non. | No. | No. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel. | | | |
| Autres informations | - | - | - | - |

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Date d'édition/Date de révision : 06/06/2016.

10/32

SIMULSOL SL 26 C

SECTION 15: Informations réglementaires

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Numéro CE : 600-975-8

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Terminé.

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 CPSE = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification | Justification |
|---|--|
| Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 | Méthode de calcul Méthode de calcul |

Texte intégral des mentions : H315 Provoque une irritation cutanée.

H abrégées : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Historique

Date d'impression : 06/06/2016.

Date d'édition/ Date de révision : 06/06/2016.

Date de la précédente édition : 26/05/2016.

Version : 5.01

Avis au lecteur

Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif ; elles sont basées sur l'état des connaissances de SEPPIC* relatives au produit à la date indiquée ci dessus. Elles s'appliquent au produit en l'état, conforme aux spécifications fournies par SEPPIC*.

En cas de combinaisons de mélanges ou de transformation du produit, il est de la seule responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Etant donné que l'utilisation de ces informations est en dehors du contrôle de SEPPIC*, SEPPIC* ne donne aucune garantie, implicite ou expresse, et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation de ces informations et du produit de l'utilisateur. SEPPIC* étant SEPPIC S.A. et ses filiales (adresses disponibles sur www.seppic.com)

Date d'édition/Date de révision : 06/06/2016.

11/32

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Section 1 - Titre

| | |
|---------------------|---|
| Numéro du SE | : 1 |
| Pour la substance | : APG C10-16 |
| Autres informations | : Procédés, tâches, activités couvertes: Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matière, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient de vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes. |

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Fabrication de la substance APG C10-16; CAS: 110615-47-9

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15

Secteur d'utilisation finale: SU03, SU08, SU09

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC01

Santé Scénarios contributifs : **Expositions générales** - PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05
Activités de laboratoire - PROC15

Transferts de vrac - PROC08a, PROC08b, PROC09

Nettoyage et maintenance des équipements

Stockage

Section 2 - Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| Contributing scenario : (Environnement) | |
| Quantités utilisées | : 999 Tonnes/year |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an : 300 Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation quotidienne, annuelle |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Pré-traitement des eaux usées : 500 m ³ /j (Sur site) Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale Débit de la rivière : 1.5x10E6 m ³ /j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: <0.1% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: <0.1% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 0.01% Facteur de dilution local dans l'eau douce 1:10 |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol | : Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (p. ex. ajouts mesurés par tuyau ou pompe). Utilisation d'équipements de production fermés, sans extraction, sauf lors de l'ouverture des cuves pour les ajouts/l'échantillonnage. Utilisation d'équipements de remplissage fermés. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vmc, fûts, bidons). |
| Mesures de gestion des risques - Air | : Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |
| Mesures de gestion des risques - Eau | : Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les stations d'épuration. (Précipitation, Sédimentation) |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimiseront l'impact des rejets épisodiques. Un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher tout rejet continu de faible ampleur. Un plan de gestion des eaux pluviales est nécessaire pour garantir que la station d'épuration des eaux usées n'est surchargée d'eau non contaminée. minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. |

| | |
|---|--|
| | <p>Maximiser la réutilisation des eaux usées.</p> <p>Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols</p> <p>Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement.</p> <p>Empêcher toute fuite et prévenir toute pollution des sols/des eaux provoquée par les fuites.</p> |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales | : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer | : Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées. Excluding the application of sludge to soil. |

Contributing scenario : Expositions générales (Travailleurs :)

| | |
|---|--|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : > 4 h (demi-poste). 330 jours |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | : Éviter les éclaboussures. Utiliser un système d'échantillonnage conçu pour contrôler l'exposition. Transfert via des circuits confinés. Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques. Remplir les bidons/récipients munis d'une ventilation aspirante locale aux points de remplissage dédiés. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée. (Minima: Type EN166). Porter des vêtements de travail à manches longues. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Activités de laboratoire (Travailleurs :)

| | |
|--|---|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : 15 min. - 1h, 330 jours |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Systèmes de contrôle automatique intégrés | : Éviter les éclaboussures. |
| Mesures de contrôle de ventilation | : Ventilation générale. |
| Protection individuelle | : Porter des vêtements de travail à manches longues. Utiliser une protection oculaire adaptée. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Transferts de vrac (Travailleurs :)

| | |
|--|---|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : 1h - 4h, 220 jours |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Systèmes de contrôle automatique intégrés | : Transfert via des circuits confinés. |

SIMULSOL SL 26 C

| | |
|--------------------------------|---|
| Protection individuelle | : Porter des vêtements de travail à manches longues. Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Nettoyage et maintenance des équipements (Travailleurs :)

| | |
|--|--|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : 4 h (demi-poste). 330 jours |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Systèmes de contrôle automatique intégrés | : Purger le système avant toute introduction dans l'équipement. Purger et nettoyer le système avant toute opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage. |
| Protection individuelle | : Porter des vêtements de travail à manches longues. Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Stockage (Travailleurs :)

| | |
|--|---|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : 1 - 4 h (demi-poste). 330 jours |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Systèmes de contrôle automatique intégrés | : Utiliser des équipements dédiés. (Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.) |
| Mesures de contrôle de ventilation | : Ventilation naturelle. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:**

| | |
|---|---|
| Évaluation de l'exposition (humaine) : | : Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre. |
| Estimation de l'exposition | : Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. (Ratio de caractérisation des risques : Inférieur à 1.) |

Contributing scenario : - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

| | |
|--|--|
| Évaluation de l'exposition (environnementale) : | : Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre. |
| Estimation de l'exposition | : Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1. |
| M-Safe | : Eau douce: 1.11 x 10E4 kg/jour Eau de mer: 5562 kg/jour Sol: 3.15 x 10E5 kg/jour Humain:1.04 x 10E10 kg/jour |

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Santé

: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Section 1 - Titre

| | |
|---------------------|--|
| Numéro du SE | : 2 |
| Pour la substance | : APG C10-16 |
| Autres informations | : Procédés, tâches, activités couvertes : Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées. |

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Distribution , Formulation APG C10-16; CAS: 110615-47-9
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC14, PROC15
Secteur d'utilisation finale: SU03, SU10
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02
Secteur de marché par type de produit chimique: Non applicable.

Scénarios environnementaux contributifs : **Formulation de préparations - ERC02**

Santé Scénarios contributifs : **Expositions générales - PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC14**
Activités de laboratoire - PROC15
Transferts de vrac - PROC08a, PROC08b, PROC09
Nettoyage et maintenance des équipements
Stockage

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contributing scenario : Formulation de préparations (Environnement)

| | |
|---|--|
| Quantités utilisées | : Tonnage annuel du site 999 |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an :300. Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation quotidienne, annuelle |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Pré-traitement des eaux usées : 500 m ³ /j (Sur site) Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale Débit de la rivière :1.5 x 10E6 m ³ /j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé:<0.25% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé:<0.5% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé:0.01% Facteur de dilution local dans l'eau douce1:10 |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol | : Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (p. ex. ajouts mesurés par tuyau ou pompe).. Utilisation d'équipements de production fermés, sans extraction, sauf lors de l'ouverture des cuves pour les ajouts/l'échantillonnage.. Utilisation d'équipements de remplissage fermés.. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vm, fûts, bidons).. L'activité de formulation est supposée être un processus essentiellement confiné.. |
| Mesures de gestion des risques - Air | : Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |
| Mesures de gestion des risques - Eau | : Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les stations d'épuration. Précipitation, Sédimentation |

| | |
|---|--|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimiseront l'impact des rejets épisodiques. Un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher tout rejet continu de faible ampleur. Un plan de gestion des eaux pluviales est nécessaire pour garantir que la station d'épuration des eaux usées n'est surchargée d'eau non contaminée. minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Maximiser la réutilisation des eaux usées. Un bon entretien des infrastructures, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Empêcher toute fuite et prévenir toute pollution des sols/des eaux provoquée par les fuites. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales | : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer | : Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées. Excluding the application of sludge to soil. |

Contributing scenario : Expositions générales (Travailleurs :)

| | |
|---|--|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : > 4 h (demi-poste). 330 jours |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | : Éviter les éclaboussures. Utiliser un système d'échantillonnage conçu pour contrôler l'exposition. Transfert via des circuits confinés. Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques. Remplir les bidons/récipients munis d'une ventilation aspirante locale aux points de remplissage dédiés. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée. (Minima: type EN166). Porter des vêtements de travail à manches longues. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Activités de laboratoire (Travailleurs :)

| | |
|--|---|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : 15 min. -1h , 330 jours |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Systèmes de contrôle automatique intégrés | : Éviter les éclaboussures. |
| Mesures de contrôle de ventilation | : Ventilation générale. |
| Protection individuelle | : Porter des vêtements de travail à manches longues. Porter un équipement de protection des yeux. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Transferts de vrac (Travailleurs :)

| | |
|---|---|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : 1 - 4 heures , 220 jours |

SIMULSOL SL 26 C

| | |
|--|---|
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Systèmes de contrôle automatique intégrés | : Transfert via des circuits confinés. |
| Protection individuelle | : Porter des vêtements de travail à manches longues. Porter un équipement de protection des yeux. Porter des gants appropriés. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Nettoyage et maintenance des équipements (Travailleurs :)

| | |
|--|---|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : > 4 h (demi-poste). 330 jours |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Systèmes de contrôle automatique intégrés | : Purger le système avant toute introduction dans l'équipement. Purger et nettoyer le système avant toute opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage. |
| Protection individuelle | : Porter des vêtements de travail à manches longues. Porter un équipement de protection des yeux. Porter des gants appropriés. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Stockage (Travailleurs :)

| | |
|---|---|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : 1 - 4 h (demi-poste). 330 jours |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Mesures de contrôle de ventilation | : Ventilation naturelle. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | : Utiliser des équipements dédiés. (Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.) |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:**

| | |
|---|---|
| Évaluation de l'exposition (humaine) : | : Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre. |
| Estimation de l'exposition | : Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. (Ratio de caractérisation des risques : Inférieur à 1.) |

Contributing scenario : Formulation de préparations - Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** : Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe :** : Eau douce: 2.2×10^4 kg/jour
Sol : 5.9×10^5 kg/jour
Eau de mer : 1.1×10^4 kg/jour
Humain : 7.1×10^9 kg/jour

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

- Environnement :** Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
- Santé :** Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Section 1 - Titre

| | |
|---------------------|---|
| Numéro du SE | : 3 |
| Pour la substance | : APG C10-16 |
| Autres informations | : Procédés, tâches, activités couvertes : Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vmac, l'application par pulvérisation, laminage, pinceau, épandage manuel ou méthodes similaires, et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées. Englobe l'utilisation comme composant de produits de nettoyage, y compris le transfert depuis le stockage, le transvasement/déchargement depuis les fûts ou conteneurs. Les expositions pendant le mélangeage/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris la pulvérisation, l'application au pinceau, le trempage, l'essuyage, automatisé ou manuel), lié au nettoyage des équipements et à la maintenance. Utilisation dans des substances agrochimiques |

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Usage industriel APG C10-16; CAS: 110615-47-9
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC15, PROC09, PROC10, PROC13
Secteur d'utilisation finale: SU03
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04, ERC05, ERC06d, ERC07
Secteur de marché par type de produit chimique: PC02, PC04, PC09a, PC13, PC16, PC17, PC18, PC24, PC28, PC39

Scénarios environnementaux contributifs : **Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**
Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

Section 2 - Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| Contributing scenario : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (Environnement) | |
| Quantités utilisées | : Tonnage annuel du site 999 |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an :300 jours. Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation quotidienne, annuelle |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1,5x10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Rejet dans l'air à partir du procédé: 0% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 0% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.2% Facteur de dilution local dans l'eau douce 1:10 |

| | |
|---|--|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimiseront l'impact des rejets épisodiques. Un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher tout rejet continu de faible ampleur. Un plan de gestion des eaux pluviales est nécessaire pour garantir que la station d'épuration des eaux usées n'est surchargée d'eau non contaminée. minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Maximiser la réutilisation des eaux usées. Un bon entretien des infrastructures, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Empêcher toute fuite et prévenir toute pollution des sols/des eaux provoquée par les fuites. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vrac, fûts, bidons). |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales | : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer | : Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.Excluding the application of sludge to soil. |

Contributing scenario : Utilisation industrielle de substances en systèmes clos (Environnement)

| | |
|---|--|
| Quantités utilisées | : Tonnage annuel du site 999 |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an : 300 . Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation quotidienne, annuelle |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1,5x10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé:0% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé:0% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé:0% Fraction du tonnage régional utilisée localement0.2% Facteur de dilution local dans l'eau douce1:10 |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimiseront l'impact des rejets épisodiques. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vrac, fûts, bidons). |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer | : Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.Excluding the application of sludge to soil. |

Contributing scenario : Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice (Environnement)

| | |
|---|--|
| Quantités utilisées | : Tonnage annuel du site 999 |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an :300 jours. Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation quotidienne, annuelle |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1,5x10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé:0% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé:5% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé:0% Fraction du tonnage régional utilisée localement3.67% Facteur de dilution local dans l'eau douce1:10 |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol | : Utilisation d'équipements de production fermés, sans extraction, sauf lors de l'ouverture des cuves pour les ajouts/l'échantillonnage. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimiseront l'impact des rejets épisodiques. Un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher tout rejet continu de faible ampleur. Un plan de gestion des eaux pluviales est nécessaire pour garantir que la station d'épuration des eaux usées n'est surchargée d'eau non contaminée. minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Maximiser la réutilisation des eaux usées. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Empêcher toute fuite et prévenir toute pollution des sols/des eaux |

| | |
|---|---|
| | provoquée par les fuites. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-frac, fûts, bidons). |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales | : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer | : Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées. Excluding the application of sludge to soil. |

Contributing scenario : Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères (Environnement)

| | |
|---|---|
| Quantités utilisées | : Tonnage annuel du site 999 |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an :300 . Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation quotidienne, annuelle |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1,5x10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé:0% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé:0.2% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé:0% Fraction du tonnage régional utilisée localement:0.2% Facteur de dilution local dans l'eau douce:1:10 |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol | : Utilisation d'équipements de production fermés, sans extraction, sauf lors de l'ouverture des cuves pour les ajouts/l'échantillonnage. |
| Mesures de gestion des risques - Eau | : Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les stations d'épuration. Précipitation , Sédimentation |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimiseront l'impact des rejets épisodiques. Un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher tout rejet continu de faible ampleur. Un plan de gestion des eaux pluviales est nécessaire pour garantir que la station d'épuration des eaux usées n'est surchargée d'eau non contaminée. minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Maximiser la réutilisation des eaux usées. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Empêcher toute fuite et prévenir toute pollution des sols/des eaux provoquée par les fuites. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-frac, fûts, bidons). |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales | : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer | : Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées. Excluding the application of sludge to soil. |

Contributing scenario : (Travailleurs :)

| | |
|--|--|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 75% |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : > 4 h (demi-poste). |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles |
| Mesures de contrôle de ventilation | : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques. |
| Protection individuelle | : Porter des gants adaptés homologués EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée. (Minima: Type EN166) Porter des vêtements de travail à manches longues. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. (Ratio de caractérisation des risques : Inférieur à 1.)

Contributing scenario : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles - Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe** : Eau douce :106.9kg/jour
Sol :3,9.10E6kg/jour
Eau de mer :51.7kg/jour
Humain :1,2.10E6kg/jour

Contributing scenario : Utilisation industrielle de substances en systèmes clos - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe** : Eau douce :106.9kg/jour
Sol :3,9.10E6kg/jour
Eau de mer :51.7kg/jour
Humain :1,2.10E6kg/jour

Contributing scenario : Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe** : Eau douce :106.9kg/jour
Sol :3,9.10E6kg/jour
Eau de mer :51.7kg/jour
Humain:1,2.10E6kg/jour

Contributing scenario : Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe** : Eau douce :106.9kg/jour
Sol :3,9.10E6kg/jour
Eau de mer :51.7kg/jour
Humain :1,2.10E6kg/jour

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Santé

: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Section 1 - Titre

| | |
|----------------------------|---|
| Numéro du SE | : 4 |
| Pour la substance | : APG C10-16 |
| Autres informations | : Procédés, tâches, activités couvertes: Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vmac, l'application par pulvérisation, laminage, pinceau, épandage manuel ou méthodes similaires, et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées Englobe l'utilisation comme composant de produits de nettoyage, y compris le transvasement/déchargement depuis les fûts ou conteneurs ; et les expositions pendant le mélangeage/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris la pulvérisation, l'application au pinceau, le trempage, l'essuyage, automatisé ou manuel). Englobe l'utilisation de lubrifiants formulés en systèmes fermés et ouverts, y compris les opérations de transfert, l'utilisation des moteurs et articles similaires, la reprise des articles rejetés, la maintenance des équipements et l'élimination des huiles de vidange. Englobe l'utilisation comme carburant (ou adjuvant pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets. Englobe l'utilisation de la substance dans le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés. |

Liste des descripteurs d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation professionnelle, Utilisation finale APG C10-16; CAS: 110615-47-9
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC19, PROC20
Secteur d'utilisation finale: SU21, SU22
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08b, ERC08d, ERC08e, ERC08f, ERC09a, ERC09b
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC02, PC03, PC04, PC09a, PC12, PC13, PC16, PC17, PC18, PC24, PC28, PC31, PC35, PC39

Scénarios environnementaux contributifs

: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Santé Scénarios contributifs

: Concentration élevée de la substance dans le mélange
Concentration moyenne de la substance dans le mélange
Concentration faible de la substance dans le mélange

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contributing scenario : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (Environnement)

| | |
|--|--|
| Quantités utilisées | : Quantités utilisées : 999 Tonnes/year (Utilisation professionnelle) Quantités utilisées : 125 Tonnes/year (Utilisation finale) |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an : 365 jours. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1.5 x 10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Utilisation professionnelle : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 0% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 0% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.08% Facteur de dilution local dans l'eau douce 1:10 Utilisation finale : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 0.1% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 2% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 0% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.2% Facteur de dilution local dans l'eau douce Non. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vrac, fûts, bidons).. |

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts (Environnement)

| | |
|--|--|
| Quantités utilisées | : 999 Tonnes/year (Utilisation professionnelle) 75 Tonnes/year (Utilisation finale) |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an : 365 jours. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1.5 x 10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Utilisation professionnelle : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 0.5% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 5% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 5% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.05% Facteur de dilution local dans l'eau douce 1:10 Utilisation finale : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 20% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.02% Facteur de dilution local dans l'eau douce Non. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vrac, fûts, bidons).. |

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (Environnement)

| | |
|---|---|
| Quantités utilisées | : 999 Tonnes/year (Utilisation professionnelle) 125 Tonnes/year (Utilisation finale) |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an : 365 jours. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1.5 x 10E6 m³/j |

| | |
|--|--|
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Utilisation professionnelle : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 0.1% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 2% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 1% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.05% Facteur de dilution local dans l'eau douce 1:10 Utilisation finale : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 0.1% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 2% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 1% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.2% Facteur de dilution local dans l'eau douce Non. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vmac, fûts, bidons).. |

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice (Environnement)

| | |
|--|--|
| Quantités utilisées | : Quantités utilisées : 999 Tonnes/year (Utilisation professionnelle) |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an : 365 jours. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1.5 x 10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Utilisation professionnelle : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 1% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 99% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 0% Fraction du tonnage régional utilisée localement 1.46% Facteur de dilution local dans l'eau douce 1:10 |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vmac, fûts, bidons).. |

Contributing scenario : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos (Environnement)

| | |
|--|--|
| Quantités utilisées | : 999 Tonnes/year (Utilisation professionnelle) 125 Tonnes/year (Utilisation finale) |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an : 365 jours. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1.5 x 10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Utilisation professionnelle : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 5% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 2.5% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 2.5% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.05% Facteur de dilution local dans l'eau douce 1:10 Utilisation finale : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 5% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 0% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 0% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.2% Facteur de dilution local dans l'eau douce Non. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vmac, fûts, bidons).. |

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos (Environnement)

| | |
|--|--|
| Quantités utilisées | : 999 Tonnes/year (Utilisation professionnelle) 125 Tonnes/year (Utilisation finale) |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an : 365 jours. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1.5 x 10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Utilisation professionnelle : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 1% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 1% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 1% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.05% Facteur de dilution local dans l'eau douce 1:10 Utilisation finale : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 0.1% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 2% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 0% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.2% Facteur de dilution local dans l'eau douce Non. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vrac, fûts, bidons).. |

Contributing scenario : Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts (Environnement)

| | |
|--|--|
| Quantités utilisées | : Quantités utilisées : 999 Tonnes/year (Utilisation professionnelle) Quantités utilisées : 75 Tonnes/year (Utilisation finale) |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : Durée d'exposition par an : 365 jours. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques | : Débit de la rivière : 1.5 x 10E6 m³/j |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement | : Utilisation professionnelle : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 0% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 0% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.08% Facteur de dilution local dans l'eau douce 1:10 Utilisation finale : Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 0% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 100% Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.2% Facteur de dilution local dans l'eau douce Non. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site | : minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vrac, fûts, bidons).. |

Contributing scenario : Concentration élevée de la substance dans le mélange (Travailleurs :)

| | |
|---|--|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : >75% |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : >4 h (demi-poste). Durée d'exposition par an : 220 jours |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques | : Contact avec la peau : mains |

SIMULSOL SL 26 C

| | |
|--|--|
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Extérieur (>20m3) La concentration de vapeur saturée est bien inférieure à la DNEL. Ainsi, le risque est considéré comme négligeable par inhalation. (SVC=[VP/((8.31 x 293)/MW) at 20°C]= 1.79 mg/m3) Bonnes pratiques d'hygiène et mesures d'entretien des locaux. Sauf indication contraire ci-dessous, porter des vêtements de travail standards et chaussures. Une formation régulière sur les bonnes pratiques d'hygiène au travail et la bonne utilisation des équipements de protection individuelle sont nécessaires. |
| Protection individuelle | : Gants. Équipement de protection oculaire (lunettes ou des visières) doit être porté, sauf si le contact potentiel avec les yeux peut être exclu par la nature et le type d'application (par exemple, procédé fermé). |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Concentration moyenne de la substance dans le mélange (Travailleurs :)

| | |
|---|---|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : 1 - 75% |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : > 4 h (demi-poste). Durée d'exposition par an :365 |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques | : Contact avec la peau : Corps entier |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Extérieur (>20m3) La concentration de vapeur saturée est bien inférieure à la DNEL. Ainsi, le risque est considéré comme négligeable par inhalation. (SVC=[VP/((8.31 x 293)/MW) at 20°C]= 1.79 mg/m3) Bonnes pratiques d'hygiène et mesures d'entretien des locaux Sauf indication contraire ci-dessous, porter des vêtements de travail standards et chaussures. Une formation régulière sur les bonnes pratiques d'hygiène au travail et la bonne utilisation des équipements de protection individuelle sont nécessaires. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | : Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions. |
| Protection individuelle | : Gants. Équipement de protection oculaire (lunettes ou des visières) doit être porté, sauf si le contact potentiel avec les yeux peut être exclu par la nature et le type d'application (par exemple, procédé fermé). |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Contributing scenario : Concentration faible de la substance dans le mélange (Travailleurs :)

| | |
|--|--|
| Concentration de la substance dans le mélange ou l'article | : <1% |
| Fréquence et durée de l'utilisation | : > 4 h (demi-poste). Durée d'exposition par an : 365 jours. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques | : Contact avec la peau : Corps entier |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs | : Extérieur (>20m3) Assurer une bonne hygiène industrielle. La concentration de vapeur saturée est bien inférieure à la DNEL. Ainsi, le risque est considéré comme négligeable par inhalation. (SVC=[VP/((8.31 x 293)/MW) at 20°C]= 1.79 mg/m3) L'exposition secondaire est beaucoup plus faible que la DNEL. Ainsi, le risque est considéré comme négligeable (Oral, Cutané) |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet | : Aucune mesure spécifique identifiée. |
| Protection respiratoire | : Aucune |

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. (Ratio de caractérisation des risques : Inférieur à 1.)

Contributing scenario : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe :** Utilisation professionnelle :
- Eau douce : 91 kg/jour
 - Sol : 1321 kg/jour
 - Eau de mer : 44 kg/jour
 - Humain: 1.1 x 10E6kg/jour
- Utilisation finale :
- Eau douce : 94 kg/jour
 - Sol : 7598 kg/jour
 - Eau de mer : 46.6 kg/jour
 - Humain : 3.6 x 10E6 kg/jour

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe :** Utilisation professionnelle :
- Eau douce : 278 kg/jour
 - Sol : 1482 kg/jour
 - Eau de mer : 120.4kg/jour
 - Humain : 7.3 x 10E5kg/jour
- Utilisation finale :
- Eau douce : 2 kg/jour
 - Sol : 4559 kg/jour
 - Eau de mer : 1 kg/jour
 - Humain : 2.2 x 10E6kg/jour

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe :** Utilisation professionnelle :
- Eau douce : 300 kg/jour
 - Sol : 1503 kg/jour
 - Eau de mer : 128.7 kg/jour
 - Humain : 7.3 x 10E5 kg/jour
- Utilisation finale :
- Eau douce : 94.1 kg/jour
 - Sol : 7598 kg/jour
 - Eau de mer : 46.6 kg/jour
 - Humain : 3.6 x 10E6kg/jour

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe :**
- Utilisation professionnelle :
 - Eau douce : 112.2 kg/jour
 - Sol: 2966 kg/jour
 - Eau de mer : 56 kg/jour
 - Humain : 2.1 x 10E7 kg/jour

Contributing scenario : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe :**
- Utilisation professionnelle :
 - Eau douce : 296.3 kg/jour
 - Sol : 1500 kg/jour
 - Eau de mer : 127.2 kg/jour
 - Humain : 7.3 x 10E5 kg/jour
 - Utilisation finale :
 - Eau douce : 1587kg/jour
 - Sol : 7598 kg/jour
 - Eau de mer : 675 kg/jour
 - Humain : 3.6 x 10E6kg/jour

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe :**
- Utilisation professionnelle :
 - Eau douce : 308.5 kg/jour
 - Sol : 1511 kg/jour
 - Eau de mer : 131.7 kg/jour
 - Humain : 7.3 x 10E5 kg/jour
 - Utilisation finale :
 - Eau douce : 94.1 kg/jour
 - Sol : 7598 kg/jour
 - Eau de mer : 46.6kg/jour
 - Humain : 3.6 x 10E6 kg/jour

Contributing scenario : Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : Inférieur à 1.
- M-Safe :**
- Utilisation professionnelle :
 - Eau douce : 91 kg/jour
 - Sol : 1321 kg/jour
 - Eau de mer : 44 kg/jour
 - Humain : 1.1 x 10E6
 - Utilisation finale :
 - Eau douce : 2 kg/jour
 - Sol :4559 kg/jour
 - Eau de mer : 1 kg/jour
 - Humain : 2.2 x 10E6 kg/jour

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Santé

: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.